ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 115006

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge des malades à domicile. Afin de faciliter l'administration des traitements à domicile, grâce aux diffuseurs portables notamment, il lui semblerait souhaitable de modifier leurs conditions de prise en charge par l'assurance maladie pour qu'ils soient tous remboursés. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115006
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 55